



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2022

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 67

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 15

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Madame Laurence GERBET	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Frédéric GOULIER
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Christine MARTIN	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Adrien GUENE
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Noëlle CABBILLARD
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Patrick AUDARD	
Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Léo LACHAMBRE	

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Bénédicte PERSON-PICARD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Catherine VICTOR	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Madame Céline RABUT	Madame Nadjouda BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Stéphanie VACHEROT pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
	Monsieur Marien LOVICHICI pouvoir à Madame Kildine BATAILLE
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Madame Christine DOS SANTOS ROCHA
	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX pouvoir à Madame Noëlle CABBILLARD
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Création du Comité Métropolitain de la Donnée

Territoire pionnier de la smart city depuis 2015 avec l'engagement du projet "OnDijon", la métropole de Dijon mène sur son territoire de nombreuses initiatives autour de la donnée. C'est par exemple le projet européen "RESPONSE" pour l'optimisation énergétique, le projet pour l'alimentation durable sous labélisation "Territoire d'Innovation", ou encore une politique d'ouverture de données...

Ces nouvelles approches centrées sur la "data" contribuent à l'efficacité des politiques publiques, renforcent la transparence de l'action publique et favorisent l'innovation et la création d'activités au sein du territoire.

Mais, l'utilisation de plus en plus massive des données dans notre société ne peut se faire sans garde-fous. Les données, et plus encore leurs outils d'exploitation (par exemple des algorithmes de plus en plus sophistiqués) peuvent susciter de légitimes inquiétudes.

Certes, en Europe et en France une législation très protectrice existe, notamment à l'égard des données personnelles grâce au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Il n'en reste pas moins que le développement des nouveaux usages de la donnée nécessite d'inventer de nouvelles manières de faire.

C'est pour cette raison que, dès décembre 2019, Dijon Métropole avait délibéré en faveur du principe de la création d'un "Comité Ethique de la Donnée".

Désormais, une dynamique territoriale autour de la donnée s'est enclenchée avec de multiples partenaires qui sont désireux d'un cadre de confiance pour gérer au mieux les données du territoire au service de l'intérêt général.

Il est proposé de mettre en œuvre concrètement cette orientation en mettant en place cette instance qu'il est proposé de dénommer "Comité métropolitain de la donnée".

Avec cette instance, Dijon Métropole rejoint quelques territoires pionniers, en France et à l'étranger, qui eux-aussi se sont dotés d'une gouvernance éclairée et éthique de la donnée au service des politiques publiques et de l'intérêt général.

Le Comité Métropolitain de la Donnée sera chargé de :

- **Définir un cadre éthique des usages de la donnée**, applicable aux services et aux partenaires de la métropole, et également utilisable par tous les acteurs concernés par le sujet
- **Veiller à l'application de ce cadre éthique**, en produisant notamment un rapport annuel d'évaluation, statuant sur les usages innovants de la donnée au service des politiques publiques

Il peut aussi être associé à l'organisation de réunions d'information et de formation à l'attention des citoyens - autour de sujets sensibles ou innovants par exemple, ou bien préparer des rencontres et des échanges avec d'autres territoires actifs sur la gouvernance des données.

Par ailleurs, il a un rôle consultatif auprès des services de la Métropole. Il pourra notamment émettre un avis sur les jeux de données du portail Open data, ou apporter son éclairage autour des actions ayant trait à la gestion des données.

Et pour asseoir immédiatement le Comité dans son rôle, il est proposé de le faire œuvrer dès le début de l'année 2023, à la mise au point d'une **Charte métropolitaine de la donnée**.

Cette dernière aura pour objectif, en particulier, de garantir la transparence de l'exploitation des données, de réguler les nouveaux usages, ou d'encadrer strictement la protection des données personnelles au-delà du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

La composition du Comité Métropolitain de la Donnée vise à assurer une diversité de la représentation en veillant également à son efficacité opérationnelle.

Les membres du Comité Métropolitain de la Donnée seraient issus de 4 groupes :

- **Enseignement supérieur – Recherche - 7 représentants**
- **"Associations, personnalités qualifiées et société civile" – 8 représentants**
- **Entreprises – 6 représentants**
- **"Collectivités territoriales" – 5 représentants**

Les membres du Comité sont nommés pour la durée du mandat métropolitain.

La Présidence du Comité devra incarner le Comité et une forme d'indépendance. En ce sens, elle ne saurait être assurée par un membre du groupe "Collectivités territoriales".

Il est proposé que le Président soit une personnalité qualifiée, désignée par le Président de Dijon Métropole et intégrée au groupe "Associations, personnalités qualifiées et société civile".

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la création et la mise en œuvre, dans les conditions proposées, du Comité Métropolitain de la Donnée,
- **de lui confier** comme première tâche, la mise au point d'une Charte métropolitaine de la donnée,
- **de désigner** les quatre élus métropolitains qui siégeront à cette instance :
 - Madame Monique BAYARD,
 - Madame Dominique MARTIN-GENDRE,
 - Monsieur Stéphane CHEVALIER,
 - Monsieur Denis HAMEAU.

SCRUTIN	POUR : 79	ABSTENTION : 1
	CONTRE : 2	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 15 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN